

SERVICE: INSTRUCTION PUBLIQUE

Visa du Service: _____

Visa de Mme. la DG f.f.: _____

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N° ...- A.S.B.L. DECE (Le Denier De L'Ecole Communale D'ensival) – Désignation d'un(e) représentant(e) de la Ville à l'Assemblée générale et présentation d'un(e) candidat(e) administrateur(trice).

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Le Denier De L'Ecole Communale D'ensival »;

Vu l'installation du nouveau Conseil communal, en sa séance du 3 décembre 2018, suite aux élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu l'article 144bis de la loi communale qui stipule « les administrations communales peuvent pour la défense des intérêts communaux, mettre des travailleurs liés à elles par un contrat de travail à la disposition d'un CPAS, d'une société de logement social ou d'une association sans but lucratif. Pour bénéficier de la possibilité prévue à l'alinéa 1^{er}, l'organe d'administration de la société de logement social ou de l'association sans but lucratif doit compter un membre désigné par le conseil communal. » ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la représentation de la Ville au sein de l'Association susvisée ;

Considérant que les mandats concernés expirent à l'Assemblée Générale qui suit le prochain renouvellement du Conseil communal ;

Vu le rapport du Service de l'Instruction Publique présenté en séance du Collège du 1^{er} octobre 2019 en vue d'être soumis au Conseil communal ;

Considérant que le dossier été communiqué à la Section de Madame BELLY, Echevine, en sa séance du 9 octobre 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

DESIGNE

Madame Sylvia BELLY, Echevine de l'Instruction publique, des Ecoles de devoirs, de la Population et de la Jeunesse, domiciliée Chemin du Cossart 25 à Stembert (4801), en tant que déléguée de la Ville de Verviers à l'Assemblée générale et en tant que candidate administratrice représentant la Ville de Verviers au sein de l'A.S.B.L. «Le Denier De L'Ecole Communale D'ensival ».

La présente délibération sera transmise, à titre de notification à l'A.S.B.L. « Le Denier De L'Ecole Communale D'ensival » et à l'intéressée.